**CONSEIL DU 3 DECEMBRE 2020**

**Salle multi-activités d’Arlanc**

**Procès-Verbal de séance**

M. le Président remercie M. le Maire d’Arlanc d’accueillir le conseil communautaire dans sa commune. Il constate que le quorum est atteint (68 présents, 7 pouvoirs, 75 votants) et ouvre la séance.

Il demande à l’assistance d’observer une minute de silence, en hommage au décès de M. le Président de la République, Valéry Giscard d’Estaing.

Il accueille M. le Sous-préfet d’Ambert, qui assistera à la séance.

Mme Chantal Facy est désignée secrétaire de séance.

**I - ADMINISTRATION GENERALE**

**Comptes rendus des décisions**

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- les tarifs piscine ;

- la fixation des tarifs des bornes électriques ;

- la tarification spectacle "Les Automnales" 2020 ;

- l’exonération de loyers - espace de santé de St-Germain l'Herm ;

- la Piscine d'Ambert – aménagement d’un espace aqualudique - approbation d'avenants ;

- la Piscine d'Ambert - aménagement d’un espace aqualudique - approbation avenant à maîtrise d'ouvrage ;

- la Piscine d'Ambert – aménagement d’un espace aqualudique - approbation avenant maîtrise d'œuvre ;

- les tarifs secours sur le Domaine nordique des Crêtes du Forez ;

- une attribution de marché - colonnes à verre ;

- la Piscine d'Ambert- aménagement d’un espace aqualudique - approbation d'avenants ;

- la Convention d’utilisation de la piscine par les écoles maternelles et élémentaires ;

- le Contrat Territorial de l’Ance du Nord - attribution de marché conception panneaux d'information ;

- la convention de mise à disposition du site de Montpeloux ;

- le choix maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie forestière sur les communes de St-Germain l'H., Chambon sur D. St Bonnet le Ch.) ;

- la Piscine d'Ambert- aménagement d’un espace aqualudique - approbation d'avenants.

Pas de remarques.

Monsieur le Président rappelle que l’ordre du jour va être modifié : il sera rajouté

* une délibération pour la désignation de représentants au Lycée Blaise Pascal et à la Maison du Tourisme.
* Une délibération pour un fonds de concours pour le développement économique local ;
* Une délibération pour l’achat d’un bâtiment en vue de la réalisation d’un crédit-bail.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Décision Modificative n°4**

Cf. délibération n°1

Unanimité.

Michel Bravard : « Concernant l’auberge des Supeyres, ce serait de la rénovation du bâtiment existant avec arrêt du fonctionnement ? »

Guy Gorbinet : « Non, il s’agit de la sécurisation du logement des gérants ; ce sont des travaux importants surtout de mise en conformité ».

Michel Bravard : « Est-ce que cela signifie que l’on arrête le projet de construction d’un bâtiment neuf de l’autre côté de la route ? »

Guy Gorbinet : « Actuellement des expertises ont été faites sur le bâtiment ; et ce qui pose surtout problème, c’est toute la partie où logent les gérants. Il n’y a plus de mérule, cela a été traité ; le procédé utilisé a été efficace puisqu’il n’est pas revenu. Il y aura quand même des contrôles pour vérifier qu’il n’y en a nulle part. Nous allons essayer de tout rehausser afin que le bois ne soit pas dans l’humidité, et le froid car cela risquerait d’entraîner à nouveau le développement de mérule. C’est surtout la partie logement qui est dans un état déplorable, à la limite de l’insécurité, et il faut traiter ce problème rapidement. »

Jean Savinel : « A cet emplacement, nous sommes de plus en zone naturelle et il n’est pas possible d’obtenir un permis de construire pour quoi que ce soit. »

Michel Beaulaton : « Donc le Bureau d’études n’a pas bien fait son travail, car il aurait dû nous alerter sur ce phénomène, et ce, bien en amont, avant d’investir des sommes d’argent sur certaines enquêtes ; cela paraît aberrant ; il aurait dû se rendre compte par lui-même qu’on était en zone naturelle ou protégée. On donne des prestations à des bureaux pour nous épauler, pour nous donner les bonnes solutions. On les a payés ces gens-là. »

Jean Savinel : « C’était la communauté de communes du Pays d’Ambert qui s’en était occupée. »

Michel Beaulaton : « Tant qu’on est sur les bâtiments, je voudrais savoir à quoi correspondent les 118 152 € que l’on verse au puit sans fond, c’est-à-dire au village-vacances du Brugeron ? »

M. le Président : « On va l’aborder tout à l’heure. C’est à l’ordre du jour »

Chantal Facy : « Je reviens sur la question qui vient d’être posée au sujet du centre de la SPL Là O. On vote une décision modificative sans avoir discuté de ce que l’on va faire sur ce centre du Brugeron et de cet investissement. Et ça, ça me gêne un petit peu. »

Guy Gorbinet : « On peut inverser l’ordre du jour si vous le souhaitez : on part de la délibération n°12 au sujet du centre Là O, et ensuite la DM. »

Chantal Facy : « Oui, cela me paraît plus juste. »

M. lePrésident : « D’autres questions ? »

Didier Liennart : « Non ce n’est pas une question, juste un point de vue que je partage avec M. Beaulaton … J’ai par expérience vécu l’élaboration du PLUi sur le Pays de Cunlhat. On était dans l’obligation d’avoir recours à un bureau d’études pour le réaliser. Ça nous a coûté 100 000 € et au bout du compte, on a retrouvé sur les documents qu’ils nous ont fournis, des centres-bourgs en pleine forêt ! Je ne sais pas si vous imaginez ! il y a un vrai problème (et j’en profite parce que M. le Sous-préfet est là), l’Etat nous oblige à recourir à des bureaux d’études, alors que quelquefois, on aurait peut-être les compétences en interne pour assurer le travail. Résultat : on tombe sur des margoulins qui pompent l’argent public sous prétexte qu’on est dans un cadre juridique imposé. Je trouve ça proprement scandaleux. »

M. le Président : « Très bien. Y a-t-il des questions par rapport à d’autres opérations ? Bien, nous voterons à la fin.

Je souhaite apporter des précisions sur la proposition d’aides aux commerces mises en place par la Communauté de communes. La Commission « Economie » s’est réunie il y a deux semaines, afin de traiter la demande des commerçants locaux, pour traverser cette période difficile. Elle a décidé de s’orienter vers des bons d’achats. Ces bons d’achats vont être valables sur tout le territoire d’ALF. Nous ferons parvenir un courrier aux maires pour qu’ils invitent leurs commerçants à participer à cette opération. Nous allons nous appuyer sur Cité commerces, mais je précise qu’il n’y aura pas d’obligations d’adhérer à l’association pour participer. Les bons d’achat coûteront 20 € avec un apport de la communauté de communes de 10 € par bons d’achat, dans la limite de deux bons d’achats par personne. L’objectif est de subventionner à hauteur de 30 000 €. Quinze mille euros dans un premier temps, pour voir si le dispositif est efficace… On fera le point et nous étudierons une seconde phase pour subventionner les autres 15 000 €. Voilà ce que nous vous proposons pour aider le commerce local si vous en êtes d’accord. J’insiste sur le fait que cela couvrira tous les commerçants de tout le territoire. »

Michel Beaulaton : « Cela ne concernera pas les restaurants et les cafetiers. »

M. le Président : « Effectivement, parce qu’ils sont fermés actuellement. Nous avons conscience que pour la seconde phase, ce sera sans doute vers eux qu’il faudra se tourner. Je rappelle que nous comptons sur les communes pour faire le relais auprès des habitants. Nous allons effectuer cette opération avant et pendant la période de Noël. »

Chantal Desgeorges : « Excuse-moi, Daniel, mais je ne comprends pas le cheminement… Vous allez envoyer des bons d’achats dans les Mairies ? »

M. le Président : « Non. Les habitants pourront se connecter sur le site de cité-commerce. Par exemple, tu achètes un bon d’achat pour 20 €, et chez ton commerçant, le bon d’achat aura une valeur de trente euros. Le commerçant se rendra à Cité commerces, -- on est en train d’étudier comment on peut faire – qui remboursera au commerçant les trente euros. Voilà le système. Il n’y a pas vraiment de solutions, et nous savons que cela ne satisfera pas tout le monde, mais si vous en êtes d’accord, c’est celui que nous allons adopter afin d’assurer une aide auprès de nos commerçants et de nos artisans. »

André Fougère : « Mais comment on peut faire pour aider les bars, parce que si la personne va donner son bon chez le boucher, qui n’a jamais autant travaillé de sa vie, c’est quand même dommage !

M. le Président : « Oui, c’est la question que posait Michel Beaulaton. Mais il est très difficile de faire du triage. Et puis, il y a un volet social important dans cette opération. En revanche, ils ne seront pas utilisables dans les grandes surfaces. En ce qui concerne les bars et les restaurants, étant pour l’instant fermés, on ne peut donc rien faire pour eux. On trouvera peut-être une pendant la seconde phase, où on allouera les autres 15 000 €. C’est un peu plus compliqué. Nos services se rapprochent de la Région, car il faut savoir que l’on ne peut pas faire d’aides directes. Mais on va tenter de faire quelque chose. »

Ingrid Defosse : «  Pour les bars, pourquoi on ne baisse pas la CFE ? »

M. Le Président : « Car je viens de vous le dire, on ne peut pas faire d’aide directe. De plus la baisse serait globale et on baisserait aussi bien la CFE de SANOFI que celle du boulanger. Allez-y M. Le Sous-préfet… » »

Marc Joubert : « Est-ce que je peux dire un mot ? Excusez-moi M. le Sous-préfet, il y a un petit moment que je veux intervenir et que je temporise… Je vais donc un peu enfoncer le clou par rapport à la réaction de mon collègue de gauche. Est-ce que les commerces sont ciblés ? Car lorsque je côtoie mes commerces locaux, je constate qu’ils n’ont jamais été aussi heureux. Ils n’ont jamais fait une aussi belle année. Ne serait-il donc pas possible de cibler les commerces qui ont souffert du fait de la fermeture ? »

M. Le Président : « C’est très difficile, Marc. Il faudrait trier… »

Marc Joubert : « Mais le magasin d’électroménager qui a subi une fermeture de son magasin, et donc une baisse de son chiffre d’affaire, celui-là, je veux bien l’entendre… Mais si je prends mon boucher ou mon épicier local, il me semble qu’ils sont dans une position plutôt confortable… Et c’est tant mieux pour eux ! »

M. Le Président : « Cela a été débattu en commission. Et ce n’était pas facile de trouver une solution. On aurait bien voulu mais on est pris par le temps. Comment aurais-tu voulu faire ? Avec les chiffres d’affaires ? C’est une enquête qui mérite du temps. On voudrait mettre en place cette aide pendant la période de Noël. »

Marc Joubert : « M. le Sous-préfet, je vous laisse la parole. »

M. le Sous-préfet : « Juste un mot pour vous dire qu’en ce qui concerne la CFE, il existe auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques, un dispositif de demande d’exonération pour les entreprises, en particulier les cafés et hôtels-restaurants les plus touchés par les mesures de fermeture administrative. Donc au cas par cas, il y a des dispositifs et bien évidemment, il n’est pas question de revoter un taux qui est déjà acté. »

M. le Président : « Il est vrai que M. le Sous-préfet nous a demandé de communiquer auprès des entreprises et c’est ce que l’on a fait. Vous pouvez aussi faire le relais auprès de vos commerçants et artisans pour qu’ils s’adressent directement à vous M. le Sous-préfet, vous êtes ouvert pour intervenir sur tous les dossiers. Après il y a l’Etat, qui a mis en place des dispositifs d’aides, mais aussi la Région. On a bien compris que tout le monde n’était pas toujours bien informé, à ce que vous m’aviez dit. Si bien que nous avons fait passer de l’information, c’est assez complexe et ça change assez souvent aussi. Bien. Etes vous favorables à ce que l’on vienne en aide à nos commerces et à nos artisans ? Et pour que nous lancions également une deuxième phase en direction des bars et restaurants ? »

Le conseil donne un avis favorable à l’unanimité pour la mise en place du dispositif présenté ci-dessus.

M. le Président précise que la Communauté de communes va travailler en partenariat avec Cité Commerces. Il conclut : « Ce dispositif ne répond pas à tout, car effectivement, il y a les bars mais également les entreprises qui font de l’évènementiel, qui souffrent énormément du fait de l’annulation de toutes les manifestations et spectacles. L’Etat a également mis en place des aides côté culture et on les informe également à ce sujet. »

**Versement du Budget Principal aux Budgets Annexes**

Cf. délibération n°2.

Unanimité.

**RH - Modification du Tableau des Emplois**

Cf. délibération n°3

Unanimité.

**RH - Plan Pluriannuel en faveur de l’égalité professionnelle**

Cf. délibération n°4.

Unanimité.

**RH - Reversement des aides versées par la FIPHFP**

Cf. délibération n°5

Unanimité

**RH – Mise en œuvre du dispositif contre les actes de violence (…) au travail**

Cf. délibération n°6

Unanimité.

Marc Joubert : « J’espère qu’il n’y a aucun lien hiérarchique entre les référents car le but est de faciliter la prise de parole et le signalement. »

M. le Président : « Il y a un représentant nommé par les représentants du personnel et une personne du service de prévention… il n’y a donc pas de hiérarchie. Cela a été aussi travaillé au comité technique… nous avons également travaillé sur le chef d’équipe qui doit être sensibilisé à ces problèmes et les signaler. Bien sûr, si c’est lui qui est en cause, c’est un autre problème. Nous avons eu des longs débats au sujet de ce que peut être une violence, etc. David Bost qui est devant moi, a participé à toutes les réunions et peut confirmer que nous avons beaucoup travaillé, et que cela a fait consensus avec les syndicats. Je voudrais d’ailleurs dire que nous collaborons parfaitement avec eux au sein du Comité Technique et je m’en réjouis. »

Olivier Gallo-Selva : «  Un petit complément, notamment au sujet des relations hiérarchiques. Depuis le début, à ALF, ont été mis en place des systèmes qui permettent aux agents d’avoir justement différents recours. Dans le règlement intérieur, il est possible depuis la création d’ALF, de faire appel certes, à son chef de service, mais aussi à d’autres référents au sein de la Communauté de communes : que ce soit la DRH, que ce soit le DGS, que ce soient les agents de prévention qui agissent au sein d’ALF. Nous n’avons jamais établi de lignes hiérarchiques pour les cas qui posent problèmes, qui ne donnent pas de portes de sortie aux agents. C’est un dispositif complémentaire à ce qui a été déjà mis en place. »

**PÔLE « SOCIAL »**

**Projet de Maison de santé pluridisciplinaire d’Ambert**

Information. Présentation Florence Usannaz – directrice du pôle « Social ».

Sebastien Dugnas : « Vous nous dîtes que vous avez des investisseurs privés qui sont Genbio et la Caisse des Dépôts. Ils demandent à avoir un rendement à quelle hauteur pour investir dans un tel projet ? … Comme ce sont des privés, ils cherchent certainement une rentabilité. »

Florence Usannaz : « Autour de cinq pour cent. »

Sébastien Dugnas : « D’accord. Cela signifie que s’il y avait des locaux vacants, nous ne serions pas obligés d’abonder et de payer le loyer à leur place… le rendement serait de 3% au lieu de cinq, ce qui ne dérangerait pas. Car c’est de l’argent public qui va servir à faire gagner de l’argent aux investisseurs. »

M. le Président : « Je ne pense pas qu’il faille réfléchir ainsi. Si nous avions dû réaliser une maison de santé à Ambert, il aurait fallu investir 1,8 M€… et nous n’aurions pas pu la faire. Au cas où il faudrait abonder en cas de locaux vacants, notre participation serait d’environ 7 %. Je trouve qu’il est normal que l’on amorce, que l’on accompagne. On peut discuter, mais je crois qu’une maison de santé est importante pour le territoire, à condition bien sûr qu’ils l’irriguent en entier. »

Sébastien Dugnas : « Comme on participe déjà à hauteur de 100 000 € pour le parking, je me disais que c’était déjà bien conséquent… »

M. Le Président : « Les 100 000 €, en fait, ce seront plusieurs collectivités qui les porteront ; pour l’instant, nous n’avons pas encore vu avec Ambert, qui participera aussi. Je crois que l’on a tout intérêt à participer à un projet comme celui-là. »

Didier Liennart : « Si je peux me permettre, j’ai assisté à deux réunions, l’une avec le promoteur, l’autre avec les professionnels de santé qui sont à l’origine du projet, … Autant je pense qu’effectivement nous avons des besoins énormes sur notre territoire, autant je pense qu’il y a un vrai problème de non prise en compte par les services publics-- et surtout par l’Etat, par l’ARS, -- des moyens qu’il s’agit de mettre en œuvre pour résoudre ce problème. Et de ce fait, les privés s’y engouffrent. Aujourd’hui il est encore envisagé de fermer des lits à l’hôpital d’Ambert. D’accord ? Voilà le premier point qu’il faut constater. Ce qui est certain, c’est que notre collectivité, doit aider à ce que ce projet se réalise mais pas dans n’importe quelles conditions ! Accepter de louer des locaux vacants ! C’est quand même le monde à l’envers. Ce sont des investisseurs privés. Ils prennent donc des risques, de la même manière que si nous avions fait un investissement, nous aurions dû en assumer les risques. Nous n’aurions pas loué nos locaux vides à quelqu’un d’autre. La seconde chose : c’est qu’il y a un problème sur l’ensemble du territoire : il y a une maison de santé qui se monte à Arlanc, il y a un projet de maison de santé à Cunlhat et on va vers une course à l’échalote qui consiste à dire « il faut une maison de santé pour régler le problème du manque de médecins sur notre territoire ». Peut-être ! mais est ce que c’est vraiment la réponse au problème que l’on rencontre aujourd’hui ? Il y a vraiment besoin d’une forte coordination au niveau de ces différents projets. Et elle doit être portée par la Cocom. On ne peut pas se lancer tête baissée dans le financement ou l’accord d’aide à un projet, sans tenir compte des autres. Il faut que l’on ait une cohérence au niveau du territoire dans ce domaine. Et ce qui est certain, c’est que cette cohérence n’existe pas actuellement. Il y a un hôpital public à Ambert, et ce projet de maison de santé se construit parallèlement à l’hôpital et non pas en concertation. C’est un vrai problème. »

Guy Gorbinet : « Ça, c’est faux. »

Didier Liennart : « C’est faux ? Lors de la dernière réunion que l’on a eue avec les professionnels de santé, ils ont dit qu’ils avaient effectivement rencontré l’hôpital mais que leur priorité était leur projet de maison de santé avant d’envisager un travail de collaboration avec lui. »

Guy Gorbinet : « Enfin, Didier, ce que tu dis est juste mais le problème est que nous avons des gens sur le territoire qui ont des médecins traitants à Pont-du -Château. Est-ce que tu trouves ça normal ? Là, nous avons un projet privé … Quand Daniel a parlé d’1,8 M€, ce n’est pas cette somme qu’il nous faudrait, c’est 3,5 M €… et ils vont être assurés par le privé. Que nous venions contribuer pour faire quelques parkings, cela me semble tout à fait normal. »

Didier Liennart : « Ça, oui ! »

Guy Gorbinet : « Et il n’y aura pas seulement la communauté de communes, puisque la commune d’Ambert, apportera aussi sa pierre à l’édifice. Ce qui m’intéresse, c’est que les gens de ce territoire, aient des médecins à un quart d’heure, ou vingt minutes de chez eux, qu’ils ne soient pas obligés d’aller à Pont-du Château pour consulter un médecin. Et ceci, on en a besoin tout de suite ! De plus, par rapport au projet conçu au départ nous avons eu des avancées : à présent le projet est devenu un projet Ambert Livradois Forez, car les professionnels de santé se sont engagés à aller à Saint-Germain, à renforcer Arlanc, à aller Olliergues… Et moi je soutiens ça même si on met une petite partie de l’argent public. Pour notre population c’est indispensable ! Comment voulez-vous attirer de nouvelles populations, si nous avons déjà ces pénuries. De plus, les professionnels ne veulent plus travailler seuls, mais en cabinet. C’est de cette façon que l’on peut attirer les jeunes. Nous allons certainement faire venir deux internes ! c’est exceptionnel ! Il faut bien les accueillir et nous, la collectivité, il faut qu’on la montre sous son plus beau jour. Il faut les coucouner ces internes qui viennent chez nous. C’est certes un projet privé mais indispensable au territoire. »

Didier Liennart : « Ce n’est pas le fait qu’il soit privé que je mets en cause, c’est la façon dont on intervient sur ce projet. Quels sont les toubibs qui vont faire le déplacement Ambert-Domaize ? Il y a un vrai problème de réflexion et de coordination sur le territoire, qui permette de garantir un service dans le domaine de la santé à toute la population. Je ne suis pas contre le projet… tu es en train de me faire dire quelque chose que je n’ai pas dit. »

Guy Gorbinet : « Non, je sais très bien que tu es pour ce projet. »

Florence Usannaz : « Je voudrais préciser qu’un engagement a été pris par les professionnels de santé d’Ambert, pour mailler le territoire de permanences, qu’elles soient physiques ou en téléconsultation ; nous savons que c’est une première étape, que ça ne résoudra pas tous les problèmes mais avec ce type de dynamique, nous sommes beaucoup plus attractifs pour de nouveaux médecins. Ce n’est pas une finalité en soi ; en tout cas pas pour les autres secteurs. Ce sont des permanences, et c’est un « plus » pour le territoire. En ce qui concerne le plan de financement, nous en sommes effectivement à 3 M, mais en incluant le projet de laboratoire Genbio, accolé à la maison de santé. En ce qui concerne la maison de santé, on est à 2 M avec les VRD ; La Région interviendrait pour 10 %, et si nous intervenons sur le parking, et sur la vacance des locaux, nous en seront à 7 % d’aides publiques de la part de la CC ALF, sachant qu’il faut avoir en tête que la Maison de santé d’Arlanc a été aidée via un appel à projet à hauteur de 100 000 €, que Cunlhat… il n’y a pas de raison pour qu’elle n’émarge pas à ce type d’aides. Je vous rappelle que cela figure dans les statuts de la communauté de communes, dans un article qui s’intitule « soutien aux maisons de santé » ; un autre article des statuts indique que nous devons mailler le territoire à partir d’un pôle central qui serait forcément Ambert, on ne peut l’éviter ; et c’est à cet autre article que correspondrait la deuxième aide qui concerne la vacance. En fait, contrairement aux professionnels de santé des autres secteurs, qui n’auront pas la capacité de le faire, ceux d’Ambert s’engagent à assurer des permanences sur l’ensemble du territoire, voilà la différence ! »

M. Le Président : « M. le Sous-préfet peut sans doute apporter des précisions à ce que disait Didier tout à l’heure ; il a assisté à des réunions techniques -- auxquelles les élus n’étaient pas conviés-- entre les professionnels de santé et l’hôpital. Contrairement à ce qui a été dit, des liens sont créés … heureusement d’ailleurs. »

M. le Sous-préfet : « C’est précisément l’objet de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) que vous évoquiez tout à l’heure Madame ; la CPTS est un projet de coordination, en particulier des soins, qui pourraient être rédigé et organisé de façon paritaire, entre les praticiens, porteurs du projet de maison de santé d’Ambert, et le Centre Hospitalier d’Ambert ; d’ailleurs pas plus tard qu’hier, en sous-préfecture était organisée une réunion en comité très restreint entre eux et on va tout droit vers la rédaction de cette CPTS, qui sera encadrée par les services de l’ARS bien évidemment. Mais il y aura une coordination totale, ce qui est un souhait réciproque des deux institutions. Une deuxième rectification : l’argent mis dans le capital de la SCI c’est effectivement Genbio, mais je rappelle qu’il y a aussi la banque des territoires à hauteur de 49 % et la banque des territoires, c’est la Caisse des Dépôts et de Consignation. Ce n’est pas du tout du privé, il faut bien l’avoir en tête. Et en ce qui concerne les dépenses que va faire la communauté de communes pour le parking, il y aura – je m’y engage – des dotations de l’Etat. C’est aussi à prendre en compte. »

Eric Dubourgnoux : « Je pense que c’est un beau projet, effectivement. Ce qui m’a interpellé, dans l’introduction qu’a faite Florence, c’est que l’on n’a pas du tout parlé de l’hôpital. Donc merci pour ces quelques informations. Cette coordination fait partie des priorités car construire une structure de ce type sur un territoire avec l’ambition qui vient d’être décrite ; et avoir à côté un hôpital public qui pourrait être laissé en déshérence, au sein duquel on affaiblirait les services qui continuent d’être assurés -- même s’ils ont bien été attaqués au cours des deux dernières décennies --, cela pourrait être dommageable. L’autre question que je me pose : je trouve que l’on manque beaucoup de cohérence. Nous avons une maison de santé qui va voir le jour à Ambert, avec un statut privé ; on va en voir d’autres à Arlanc, Cunlhat, à St Germain l’Herm avec un statut public… il y a aussi une structure à Marsac … Comme l’a dit Didier Liennart, c’est un petit peu la course à l’échalotte ! le problème est très aigu et tout le monde envisage de travailler un peu trop dans son coin, avec une édification de structures qui coûtent cher et dont on n’a pas l’assurance qu’elles vont bien fonctionner. Car les précédents que nous avons sur les maisons de santé au niveau national, -- j’en parle en connaissance de cause car je connais bien le dossier--, ce sont souvent des coquilles vides, qui ne fonctionnent pas. La question de fond qui se pose aujourd’hui, c’est certes offrir aux praticiens privés des structures auxquelles ils aspirent pour travailler collectivement, mais c’est aussi tenir compte d’une aspiration qui monte actuellement chez les étudiants quand ils sortent diplômés, et notamment les femmes – qui souhaitent pratiquer sous statut salarié. Or, il en était question un moment. Je ne sais pas où en est le conseil départemental à ce sujet, mais il est des structures qui peuvent accueillir ce type de praticiens en complémentarité avec les libéraux. Cela s’est fait dans certains départements et ce sont les libéraux qui l’ont demandé car ils n’en pouvaient plus. Donc je pense que nous n’avons pas assez approfondi cette réalité-là. Et on pourrait – j’espère que non—avoir quelques déboires. (…). Je pense que nous n’avons pas suffisamment travaillé en amont pour avoir une structuration de l’offre de soins qui réponde vraiment aux aspirations. Deuxième chose : nous avons voté des fonds de concours, ce qui me parait normal dans la mesure où les projets sont portés par des collectivités. Et là les 100 000 € pour le parking, c’est un signe positif. En ce qui concerne l’aide à l’amorçage, la vacance des loyers, je ne suis pas sûr que la structure en ait vraiment besoin et on ouvre une sorte de boîte à Pandore ; on crée un précédent, et on risque de recevoir des demandes que l’on aura du mal à refuser. Je crois qu’il faut quand même réfléchir ; cette deuxième piste de financement me laisse très dubitatif. »

M. le Président : « Oui, ce n’est pas par rapport au montant qui sera finalement assez peu important ; on avait aussi précisé que ce serait seulement pour une période de trois ans ; c’est un amorçage. En ce qui concerne les médecins salariés, je relance le Conseil Départemental à ce sujet pour savoir où il en est. Le Département avait lancé des candidatures avec un salaire qui ne correspondait pas. Ils n’ont eu aucun candidat. Aujourd’hui je ne sais pas où ils en sont. En ce qui concerne les professionnels que nous avons rencontrés à Ambert, ils feront un accueil très favorable aux médecins salariés du Département. C’est normal et cela revient à ce que vous disiez, Didier et toi, sur la bonne cohésion que l’on doit avoir sur le territoire. Il faut bien débuter ! »

Eric Dubourgnoux : « J’entends bien mais je souhaite qu’on se pose toutes les questions pour ne pas avoir une opinion bêtement partisane. Il n’empêche : si le Département n’a pas eu de réponses à ses sollicitations, c’est sans doute que le montant des salaires proposés n’était pas au niveau. On ne peut pas proposer à un médecin qui a fait dix ans d’études de venir travailler pour 2 500 €. »

M. le Président : « Oui effectivement, la proposition du Département était de dire que c’était comme un agent territorial. »

Eric Dubourgnoux : « La Saône et Loire, qui a été précurseur dans cette démarche là a obtenu tout ce qu’elle voulait car elle a adopté une démarche très volontariste. Elle est de plus arrivée en complément de l’offre libérale, c’était un véritable travail d’équipe avec les médecins libéraux. »

Régine Fabry : « Bonsoir. J’étais enseignante en faculté de médecine, en 6e année notamment, donc je connais bien les étudiants et je peux vous dire qu’aller à la campagne n’était pas leur premier souhait. (inaudible) En revanche, je fais tout à fait confiance à une impulsion privée de médecins qui veulent partager ce local, ce qui ne peut qu’être positif. On peut voir qu’à Clermont, les cliniques privées, le CHU, les hôpitaux travaillent tous ensemble. Il ne faut pas l’oublier, les mentalités ont changé. On sait aussi que certaines pathologies ne peuvent être traitées que dans les hôpitaux et pas ailleurs, car elles sont très complexes. On le sait. Ce projet, je le trouve génial car c’est une impulsion privée, mais ils seront obligés de travailler avec l’hôpital de toute façon. Et d’autre part cela fera, je pense, venir d’autres professionnels. Je pense aussi qu’il est très important d’avoir un partenariat public/privé. ». Un privé qui saura accueillir et inciter d’autres personnes à venir, ce sera toujours préférable que si on oblige quelqu’un à venir. Et au départ, il y avait des dentistes inclus dans le projet, ils n’y sont plus ? »

Florence Usannaz : « Non, ils se sont retirés car ils ont leur propre cabinet, ils ne viendront pas. Je voulais dire qu’un projet, même type CPTS, impulsé par des médecins ou des acteurs de la santé locaux, cela fait toute la différence, par rapport à une coordination qui viendrait de l’extérieur, et qui serait donc mal vécue. Si ce sont eux qui coordonnent l’offre de soins sur l’ensemble de la communauté de communes, ce sera positif. »

Valérie Prunier : « En ce qui concerne l’aide pour le parking, il faut préciser que le parking ne sera pas strictement réservé à l’usage de la maison de santé, ce sera un usage mixte. C’est pour cette raison que la collectivité va participer. En ce qui concerne la vacance de loyers pour les cabinets inoccupés, nous avons souhaité mettre une durée limitée à trois ans afin que cette aide ne soit pas pérenne. L’idée est bien, par conséquent, d’impulser le projet et de ne plus du tout intervenir. De ce côté-là, nous ne sommes pas vraiment inquiets car ils ont recruté des spécialistes qui viennent déjà sur le territoire : ils font des vacations à la maison de santé de Marsac puisque Ambert ne peut pas encore les accueillir et ils ont dans l’idée d’intervenir dans la maison de santé. Par conséquent, sur la question des vacances de locaux, il n’y aura pas beaucoup de risques. Il y a le chirurgien vasculaire qui est déjà bien consulté, l’urologue aussi.

Pour la question qui est de créer un précédent et que nous serons sollicités par d’autres structures pour faire la même chose. Certainement pas ! L’équipe pluridisciplinaire d’Ambert s’engage à assurer des consultations en dehors d’Ambert, sur tout le territoire. Les autres maisons de santé que ce soit Cunlhat ou Arlanc, ne sont pas en mesure d’assurer des consultations en dehors de leur périmètre. Donc l’engagement pour prendre en charge les loyers, c’est en contrepartie d’un service qu’ils nous assurent et que les autres maisons de santé ne sont pas en mesure de faire. Bien sûr qu’il est nécessaire d’irriguer le territoire et que tous les professionnels de santé travaillent en réseau, mais il faut bien commencer par quelque chose. Donc il faut qu’Ambert soit moteur à ce niveau-là, qu’ils commencent par s’organiser entre eux, et nous les professionnels des autres secteurs, nous nous mettrons en réseau avec eux, et nous partagerons les protocoles, et bien d’autres choses encore. L’idée de la CPTS, c’est ça : c’est de regrouper toutes ces capacités sur un même territoire et de travailler en réseau.

Quant aux médecins salariés, c’est bien sûr une hypothèse qu’il ne faut pas oublier et nous devons montrer notre volonté d’être un territoire expérimental dans ce domaine ; il faut savoir que le recrutement est très difficile ; au départ c’était un médecin coordonnateur et deux médecins déployés sur les territoires déficitaires. L’ARS avait fléché les Combrailles et notre secteur comme les plus déficitaires en offre de soins. Seulement le dispositif peine à démarrer car le médecin coordonnateur qui avait été envisagé, s’est rétracté et en ce qui concerne les médecins salariés, l’enveloppe était certes insuffisante, donc en tant que conseillère départementale, nous venons de voter une décision modificative qui augmente l’enveloppe de ce budget annexe, pour essayer d’être plus attractif. Le projet est également de leur mettre à disposition un véhicule. Par conséquent, au niveau du Département, on essaye d’être plus attractif mais nous n’avons toujours pas de candidats. Devant cette défection, le Département aborde le problème de manière différente ; il veut créer à présent un seul secteur expérimental, ce qui signifie que différents territoires vont se retrouver en concurrence : ALF, les Combrailles, Thiers Dore et Montagne, qui ont également postulé. Donc si nous voulons que ce dispositif se mette en place sur notre secteur, il faudra se rappeler au bon souvenir du Département, par un courrier commun de la commune de Saint-Germain l’Herm, et de la communauté de communes et que l’on montre qu’on a déjà une équipe de professionnels sur place, dynamique et prête à l’accueillir. Il faut montrer que l’on a vraiment envie de devenir ce territoire d’expérimentation et qu’on arrête d’avoir des avis tièdes et timorés. Sinon, on n’y arrivera jamais. Cela va partir ailleurs mais pas chez nous si l’on émet autant de réserves ! »

Chantal Facy : « Je vais faire rapide, mais je voulais rassurer Eric. Je veux lui dire que la Maison de santé de Cunlhat va voir le jour. C’est un projet que l’on soutient parce que nous avons des professionnels qui sont déjà réunis en maison de santé labellisée par l’ARS ; et bien évidemment, ce projet ne se fera que dans ces conditions. »

M. le Président clôt le débat et demande aux membres un accord de principe pour soutenir et accompagner le projet de Maison de santé pluridisciplinaire d’Ambert.

Eric Dubourgnoux : « Nous avons appris des informations que nous n’avions jamais eues ; nous avons eu un débat et on nous demande de voter dans la foulée, certes sans délibération… Il faut qu’on nous donne le temps de réfléchir, sinon je considère que la démarche est une mise au pied du mur, et cela n’est pas acceptable dans une assemblée comme la nôtre. Ce qu’il faut qu’on fasse, c’est nous donner le temps de réfléchir, cela ne mettra pas spécialement le projet en péril. Je suis éventuellement prêt à voter une délibération mais je considère que la façon dont cela a été présenté, ce n’est pas acceptable. Nous avons des informations nouvelles qui peuvent mettre de l’huile dans les rouages. En ce qui me concerne, je trouve que c’est un très beau projet mais le problème, est que je me pose des questions sur certains aspects du financement, même si ce ne sont pas des sommes énormes. J’ai objectivement le droit d’avoir un petit délai de réflexion. Ayons une délibération au prochain conseil communautaire ! »

M. le Président : « Le collectif de professionnels souhaite déposer leur demande de permis de construire en janvier, mais auparavant il voudrait avoir un accord de principe de notre part. Cela fait deux ans que nous travaillons sur le sujet ; nous ne découvrons pas les choses aujourd’hui ! cela fait un moment que nous avons dit que nous souhaitions nous engager dans ce projet. »

Simon Rodier : « La seule chose que nous demandent les professionnels de santé, c’est juste de savoir si on soutient le projet. Ce ne sont pas les modalités car elles doivent être discutées. Est-ce qu’on partage leur ambition ? »

Eric Dubourgnoux : « D’accord, alors à ce compte-là, je vote « pour ». »

Didier Ardevol : « Je voulais rebondir, par rapport à ce qui vient d’être dit par Simon. Effectivement, c’est un projet que l’on doit soutenir. Après les modalités, … Je pense que comme c’est un projet privé, --on est toujours plus pressé dans le privé que dans le public—il faut éviter de les bloquer. C’est très important. Nous verrons pour les modalités de financement. On parle de 100 000 € environ, et il faudra effectivement avoir plus d’informations car c’est de l’argent public. »

Le conseil communautaire donne à l’unanimité un accord de principe pour soutenir le projet de maison de santé pluridisciplinaire à Ambert.

**PÔLE « AGRICULTURE - FORET- EAU – ENVIRONNEMENT DURABLE »**

**Chaleur Livradois Forez – Schéma directeur du réseau de chaleur bois**

Cf. délibération n°7

Unanimité.

**Service public de la performance énergétique de l’Habitat**

Cf. délibération n°8

Unanimité.

Chantal Facy : « je voulais juste savoir comment allait se faire la communication car elle me parait importante, puisque le dispositif va toucher tous les habitants. »

Didier Liennart : « C’est le Département qui va la prendre en charge ; les modalités de communication ne sont pas vraiment définies mais je pense à ce qui va se faire dans le cadre de l’OPAH-Ru, des flyers, des informations dans le journal. On va solliciter aussi les municipalités pour faire connaître ces dispositifs. Il s’agira bien sûr d’informer de la manière la plus large possible la population, car le dispositif concerne tout le monde, il n’y a pas de plafonds de ressources, comme cela peut -être le cas quelquefois. »

**Délégation de la compétence GEMAPI à l’Epage Loire Lignon**

Cf. délibération n°9

Unanimité.

Michel Bravard : « Il serait bon que les personnels qui travaillent sur ce dossier puissent rester sur le territoire car ils le connaissent ; c’est du personnel qui se trouve à Saillant, et ce serait bien qu’ils ne soient pas envoyés au Puy pour travailler. »

M. le Président : « J’ai eu un contact avec le Président de l’Epage, et il doit contacter le maire de Saillant, pour prolonger jusqu’en avril à ce qu’il m’a dit ; et puis par la suite, il pense les transférer à Bellevue la Montagne, car ce serait à mi-chemin. Tu as raison, il serait bon de les garder sur le territoire ; cependant, il m’a fait comprendre – et il avait raison – que ce n’était plus notre personnel. Peut-être peut-on trouver d’autres solutions ? On verra. »

Jean-Michel Viallard : « Il ne faut quand même pas oublier qu’ALF participe au financement de l’EPAGE. »

Michel Bravard : « Absolument, tu as raison, … et qu’elle s’est substituée aux cocoms de la Haute-Loire qui ont été très défaillantes pour financer les études. C’est la Communauté de communes de la Vallée de l’Ance, qui s’est substituée à ces CC de la Haute Loire, qui n’ont pas toujours payé leur dû. Cela donne donc quelques arguments pour négocier avec ces voisins. Il faut rappeler que nous avons été pionniers dans l’affaire ; la protection de l’Ance, nous nous en sommes occupés dès le début. »

M. Le Président : « Tu as raison, il s’agira de négocier avec eux pendant cette période jusqu’en avril. On les rencontrera. »

Marc Joubert : « je suppose qu’il y a des conséquences financières avec cette délégation ; par qui sont pris en charge les salaires des deux agents ? Nous participons sans doute au financement de l’EPAGE, il serait important de le mentionner dans la délibération. » »

Jean Savinel : « Le Contrat Territorial de l’Ance du Nord Amont se termine en 2021 puisque l’AELB ne souhaite plus poursuivre ce contrat ; reste juste une année d’animation, qui avait été actée auparavant. En ce qui concerne les travaux, il doit en rester des petits à réaliser mais aujourd’hui, c’est repris par l’EPAGE Loire-Lignon. »

Marc Joubert : « je ne suis pas certain que l’ensemble des travaux aient été réalisés. J’espère que je ne dis pas de bêtises en affirmant qu’il reste encore une grosse masse de travaux à réaliser le long de la Ligonne et de l’Ance. »

M. le Président : « On vous précisera le montant de la participation d’ALF, ainsi que la liste des travaux qu’il reste à faire. »

*Le prévisionnel 2021 de la participation d’ALF à l’EPAGE Loire Lignon s’élève à 50 000€. Il s’agit bien d’un prévisionnel qui sera amené à être revu à la baisse en fonction des travaux effectivement réalisés cette année.*

*Pour les travaux, sur la Ligonne, il reste des travaux de Génie végétal et mise en défens sur Bouteryas et des travaux de plantation ainsi qu’un recul de résineux sur Loubardanges.*

**PÔLE « ECONOMIE »**

**Redevance Domaine Nordique des Crêtes du Forez 2020/2021**

Cf. délibération n°10.

Unanimité.

**Tarif Pass Saison 2020/2021**

Cf. délibération n°11.

Unanimité.

**Fin du contrat d’affermage du Village-Vacances du Brugeron**

Cf. délibération n°12

Unanimité.

Guy Gorbinet lit le rapport n°12 et précise que la fin du contrat d’affermage est à la fois à l’ordre du jour du conseil communautaire de ce soir mais également à l’ordre du jour de l’Assemblée Générale de la SPL Là O qui se tiendra le 17 décembre 2020. Etant donné que la procédure est amiable, les deux parties doivent se prononcer sur la question. Il indique également que la date de fin d’affermage, sera sans doute fixée avant le mois de mars, afin que les services d’ALF mettent à profit cette période pour trouver une gérance, et réfléchir à la reprise d’activité. Il s’agira de mener une réflexion approfondie sur le devenir du VV du Brugeron.

Guy Gorbinet : « Le personnel actuel sera réemployé sur l’équipement du Béal. Pour plus de précisions : la SPL sera conservée pour la gestion des équipements du Col de Béal. On engage des travaux début 2021 pour permettre une exploitation au printemps 2021 …s’il est possible que les travaux soient terminés en avril. Il s’agira de trouver des gestionnaires d’avril à octobre 2021. Pour l’instant, nous avons connaissance de deux personnes intéressées, et nous allons les rencontrer. Sur ce site, il y a eu deux études dont les conclusions seront utilisées par le chef du service « Tourisme » Sylvain Ringenbach, pour améliorer cet outil qui selon moi, est quand même intéressant (en nombre de lits, il est derrière Azureva). Je rappelle que sur cet équipement, nous avons deux emprunts : l’un de 400 000 €, avec une annuité de 36 000 € environ, qui se termine en 2024. Le second est de l’ordre de 600 000 €, avec une annuité de 56 000 € et qui se termine en 2027. Cela signifie qu’actuellement les annuités s’élèvent à 92 000 €. Le but de l’opération est de garder l’auberge du Col du Béal, qui avait toujours des excédents, mais comme vous le savez, ces excédents étaient reversés pour combler en partie les déficits de la SPL, alors que des travaux de remise à niveau sont nécessaires. Ce que nous vous proposons, c’est de mettre fin à l’affermage ; puis de trouver quelqu’un pour le mettre en gérance pendant les mois d’avril à septembre car on a des demandes ; il y a de nombreuses manifestations sportives, et les associations sont très intéressées pour l’utiliser. Il faut que l’on s’améliore en communication. Nous prendrions cette année 2021 pour mener une réflexion sur le devenir de l’équipement en commission. J’ai demandé une estimation des Domaines pour que nous puissions envisager toutes les solutions. »

Chantal Facy : « La gérance serait-elle sous forme de DSP ? »

Guy Gorbinet : « Non, car nous souhaiterions pendant cette période intermédiaire de 2021, avant de trouver le mode de gestion et sa pérennisation, que l’on puisse discuter de ce que l’on va faire de cet outil. Ce serait donc une année transitoire, et après avis de tous les conseillers, nous déciderions du mode de gestion, ou de la vente ; même si ce n’est pas mon cas, je sais que certains le souhaitent. Cela permettra d’étudier de manière approfondie les données et de voir les conséquences de nos choix. »

Chantal Facy : « A-t-on une idée du loyer que l’on va demander ? »

Guy Gorbinet : « Actuellement, le loyer prévu était de 20 000 €. (inaudible) Non, les 50 000 €, c’est l’argent que l’on a mis dans le… le loyer, il y avait au départ 20 000 € et on augmentait au fur et à mesure. Eric peut en parler. Une somme avait été prévue au départ et après on montait, on montait, alors bien évidemment on arrivait à des sommes importantes. »

Daniel Barrier : « La délibération qu’a pris le Conseil, le 20 juin 2017, donc 20 000 € en 2017, et 0 jusqu’en 2017 pour qu’ils puissent se mettre en route. 20 000 € pour 2017, 30 000 € pour 2018, 40 000 € pour 2019… »

Guy Gorbinet : « C’est ce que je viens de t’expliquer. »

Daniel Barrier : « 50 000 € pour 2020, 60 000 € à partir de 2021. Ce n’est donc pas 20 000 € ! »

Guy Gorbinet : « Tu n’as pas écouté, Daniel ; j’ai dit qu’à la base, on était parti de 20 000 € et qu’après on avait une augmentation progressive tous les ans. Bon ! première chose : il faut que cet outil reparte ; car selon moi, c’est une honte d’avoir un outil de cette qualité et qu’il soit fermé. Donc il faut qu’il reparte ; ensuite, on est dans une période charnière où on essaie de le remettre à flot, de trouver quelqu’un, de faire un peu de communication, utiliser des outils que l’on a et ensuite réfléchir pour ce que l’on va en faire en 2022. Est-ce qu’on le vend ? est ce qu’on trouve un autre mode de gestion ? Et je pense que ce serait démocratique, on travaillera en commission et on en parle en conseil communautaire. »

Chantal Facy : « Moi je suis quand même un peu inquiète, quand je vois qu’on va encore remettre 100 000 € dans ce bâtiment qui coûte quand même 90 000 par en remboursement d’emprunt ; qui jusqu’à maintenant n’a jamais fonctionné. Je me dis : combien encore va-t-on perdre cette année sur ce bâtiment ? »

Guy Gorbinet : « Alors, Chantal, va jusqu’au bout… Est-ce qu’on vend en l’état ? »

Chantal Facy : « Eh bien, je ne sais pas ; je pense qu’il faut que l’on se pose la question. »

Guy Gorbinet : « Donne nous une année intermédiaire pour que l’on puisse réfléchir à ce sujet ; mais tout de suite cet outil est dégradé, et on veut traiter des problèmes, liés en particulier à de l’humidité ; on sait très bien que si on n’intervient pas rapidement, cela va se dégrader encore plus rapidement. Je pourrais lister la totalité des travaux prévus pour les 112 000 €. Alors il y a deux solutions : si on ne le remet à niveau, on ne peut pas le louer en 2021. »

Chantal Facy : « Oui, je comprends ; je suis allée dans ce bâtiment que je trouve effectivement très bien ; j’y ai passé un week-end en famille ; mais je me dis qu’il faut se poser la question : pourquoi ça ne marche pas ? Est ce qu’une collectivité est en capacité de tenir un bâtiment comme ça ? la question est là. »

Guy Gorbinet : « Je suis tout à fait d’accord mais ALF a hérité de ce site. On essaye d’en tirer le maximum et on regarde. Ce serait bien d’avoir l’année 2021 pour réfléchir à ce que l’on fait. Mais si on ne fait pas les travaux, le bâtiment va être dans un état lamentable, en particulier la piscine, où il n’y avait plus de circulation de l’air, où il y avait l’accumulation de l’humidité, il y a le chlore aussi. Si on ne fait pas ces travaux, il va se détériorer encore davantage, on ne pourra pas mettre de location gérance. Alors que si on les effectue, on pourra retirer un peu d’argent. Je rappelle que dans la SPL Là O, on est majoritaire à hauteur de 98 %. Il faut bien se dire que Là O, c’est la cocom ! »

Chantal FAcy : « Pour compléter, est-ce qu’il y a eu des demandes de subvention pour ces travaux ? »

Guy Gorbinet : « Mais oui, tout à fait. Je pourrais vous donner la liste si vous voulez. »

Suzanne Labary : « Justement, pour les 112 000 €, il n’y a pas plus de travaux que la liste que la liste que l’on avait il y a six mois ? »

Guy Gorbinet : « Oui, pour 112 000 €, on remet le bâtiment en état de fonctionnement. »

Michel Beaulaton: « Ce n’est pas dû à des malfaçons ? Est-ce qu’on ne peut pas faire jouer la décennale ? »

Guy Gorbinet : « Je viens de dire que c’est dû à des défauts d’entretien ; on ne peut pas faire jouer la décennale. »

Simon Rodier : « Défaut d’entretien … on pourrait plaider pendant des heures avec des avocats de chaque côté avec notre dommage ouvrage, mais de fait, le gérant sera toujours mis en cause, on nous dira toujours, le gérant n’a pas fait correctement l’entretien du bâtiment, n’a pas alerté correctement. Or le gérant c’est nous ! Oui c’est la SPL, mais la SPL c’est nous ; pourquoi ça n’a pas été fait, c’est une vraie interrogation d’ailleurs mais c’est comme ça. Le vrai problème, c’est l’eau, vous savez tous les dégâts que cela peut faire à partir du moment où on n’y veille pas. Le fait est que tous les jours ça se dégrade, car l’eau elle est toujours là. »

Daniel Barrier : « Il y a une manœuvre que je ne comprends pas et que j’aimerais bien que l’on m’explique : il a été créé en 2012 une SPL où on est majoritaire à 95 % dans le capital donc on a abondé au capital à hauteur de 100 000 € ; trois ans après, on a recapitalisé la SPL à hauteur de la moitié de son capital : en 2019, on à nouveau recapitalisé de 50 000 €. Et aujourd’hui, on dit la SPL on n’en veut plus… Pourquoi on veut absolument gérer cela nous-mêmes, et pas continuer à gérer cela dans le cadre de la SPL ? »

Guy Gorbinet : « Non on veut scinder les deux établissements. Pourquoi ? l’auberge du Col du Béal est excédentaire, sauf que l’excédent que l’on pourrait investir pour moderniser et effectuer des choses intéressantes sur le bâtiment, on l’a toujours mis dans le Village Vacances pour combler une partie du déficit, du coup sur le col du Béal, il ne s’est fait aucuns travaux. Et ceux-ci deviennent urgents. La SPL à présent ne gérera que l’auberge du Col du Béal.

Daniel Barrier : « Donc les 350 000 € que l’on a mis jusqu’à présent dans la SPL, c’est perdu ? On n’en parle plus ?...

Guy Gorbinet : « C’est triste à dire mais c’est vrai. »

Daniel Barrier : « Mais il faut le dire. De même les emplois que l’on a menés à titre gratuit, de même les subventions … ce qui représente grosso-modo, un total de 600 000 € ; je crois qu’aujourd’hui, si on a en plus, un total de 92 000 € d’annuité par an… ce n’est pas en un an d’exploitation que l’on va remettre l’équipement à flot. »

Guy Gorbinet : « Non, mais tu n’as pas écouté ce que j’ai dit. J’ai dit que 2021 était une année charnière, on essaie de trouver – et on trouvera -- quelqu’un pour la période d’avril à octobre et on mène une réflexion pendant toute cette année pour savoir ce qu’on fait de cet outil en 2022. »

Daniel Barrier : « Est-ce qu’il est judicieux de vouloir à tout prix ouvrir en 2021 sachant qu’on va être encore déficitaire en 2021… »

Guy Gorbinet : « Non ! pas forcément… Ah non ! non ! On ne sera plus SPL. On aura une gérance location donc on va mettre un loyer.

Daniel Barrier : « Ce qui signifie que les dirigeants que l’on a mis jusque-là au Village-vacances n’étaient pas… »

Guy Gorbinet : « Je ne dis rien à ce sujet car je n’étais pas en place en 2017… »

Daniel Barrier : « Il a fallu dix ans pour s’en apercevoir. »

Guy Gorbinet : « Il y a deux solutions. A mon avis, c’est quand même quelque chose d’intéressant ce qu’on a là-haut ; par contre, on a aussi un lieu où il n’y a aucune activité. Quand des gens prennent un séjour dans un village vacances comme Azureva par exemple, il y a des activités à faire. Il faudra créer des activités : du vélo électrique, des chemins de randonnée accessibles, car pour l’instant ils sont faits pour des sportifs de haut niveau… Il faut donc que l’on travaille autour en créant des activités intéressantes pour les vacanciers qui viennent. C’est un bel outil, il y a eu des malfaçons, en particulier sur la régulation des systèmes d’aération de la piscine ; et plus on repousse les réparations, plus on a des dégâts. Mais nous savons où on en est. »

Simon Rodier : « Ce que Guy vous propose ce soir, c’est d’une part de mettre fin à cette espèce de course en avant que nous avons eue avec la SPL, et que tu dénonces Daniel (inaudible)… Je ne contesterai pas cela, Daniel. Donc nous vous proposons de mettre fin à cette course en avant sur cet équipement, où manifestement nous ne sommes pas dimensionnés pour le gérer. Et à côté de cela, le bâtiment nous appartient, ce que vous propose Guy, c’est de mettre une gérance libre, cette année, pour essayer d’avoir quelques retours financiers, et aussi un retour d’expérience de gestion différente dans la mesure, où de toute façon que l’on rentre ou pas des sous, les dépenses on les aura. »

Marc Joubert : « Tout de suite, on nous demande de nous prononcer sur le rapport n°12 « Fin du contrat d’affermage du Village-vacances du Brugeron ». On verra la suite qui s’appelle DM n°4 en fin de session. Parce que là on n’avance plus ! »

Guy Gorbinet : « Merci M. le Maire »

M. le Président : « Oui c’est bien cela, nous avons voulu séparer le village-vacances dans la SPL, il ne restera plus que l’auberge du Col du Béal. Nous aborderons tout à l’heure, Marc tu as raison, la section d’investissement. Ce qu’il faut savoir, c’est lorsqu’on paye 92 000 € d’emprunt, nous avons tout intérêt à ce que le bâtiment soit entretenu. Il faut se poser cette question-là. »

Guy Gorbinet : « Je rappelle que la fin de l’emprunt est en 2027, ce n’est pas demain ! »

M. le Président : « Et s’il y a un repreneur, je ne sais pas ce que nous déciderons, -- si ce sera une vente, trouver un gérant – cela ne pourra pas se faire si le bâtiment n’a pas été mis aux normes. »

Le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

**Village-Vacances du Brugeron – remise gracieuse sur les loyers 2020 et sur les charges 2019/2020**

Cf. délibération n°13

Unanimité.

(inaudible)

Daniel Barrier : « Les loyers dus pour cette année, ce sont bien 50 000 € ? »

Guy Gorbinet : « Honnêtement, je ne sais pas à quoi correspondent ces 22 000 € ! »

Simon Rodier : « Ce sont les titres déjà émis, Daniel, ce n’est pas ce que la SPL théoriquement… »

Guy Gorbinet : « Ça y est, ça me revient ! On a fait la même chose pour tous les commerces qui dépendent d’ALF, on n’a pas compté les loyers pendant la période de confinement. »

Guy Gorbinet : « La période de confinement, c’est trois mois. Vous avez annulé trois mois de loyers ! et de 50 000 à 20 000, cela ne fait pas trois mois !»

Guy Gorbinet : « Je regarderai à quoi cette somme correspond et je te donnerai l’information. »

Daniel Barrier : « Peu importe, ce sont 50 000 € qui devaient rentrer dans les caisses de la Communauté de communes et qui ne rentreront pas. »

Guy Gorbinet : « C’est sûr, ils ne rentreront pas ! »

Daniel BArrier : « Donc on fait encore un cadeau de 50 000 € à Là O. »

M. le Président : « C’est comme je l’ai dit précédemment, la dernière fois. »

Guy Gorbinet : « Ecoute, Daniel, tu ne peux pas avoir des rentrées d’argent quand un site est fermé. »

Daniel Barrier : « Qu’est ce qui était prévu au budget comme rentrées de loyers de la part de Là O ? »

Guy Gorbinet : « Je pense qu’il n’était pas prévu grand-chose, au vu des années précédentes. »

Daniel Barrier : « Cela veut donc dire que lorsqu’on prépare le budget, on ne tient pas compte des délibérations qui courent ? »

Guy Gorbinet : « Ecoute, je sais que tu es remonté contre Là O, mais on peut parler pendant des heures, cet outil nous appartient ! Je trouve que c’est un bel outil et on va travailler tous ensemble pendant un an, pour le remettre à flot en discutant de son devenir. »

Marc Joubert : « Je vais en remettre une petite couche : si je comprends bien, la SPL dont nous sommes actionnaires à 98 %, nous demande de nous verser à nous-mêmes 50 000 € ; comme elle ne les a pas, je ne vois pas comment elle peut nous les verser. C’est donc un accord à l’amiable, ils sont d’accord pour payer les 22 000 € ?

Guy Gorbinet : «  Oui ! Puisque c’est nous ! »

Rires.

Marc Joubert : « Le but ultime étant de ne pas verser 50 000 € à la SPL, pour qu’elle ne nous les reverse pas … Je ne dis pas trop de bêtises ça va ?

Suzanne Labary : « C’est un bel équipement, mais a-t-on une idée de sa valeur marchande ? »

Guy Gorbinet : « Comme je l’ai dit tout à l’heure, j’ai demandé une estimation par les domaines. Et ce afin de pouvoir envisager toutes les solutions possibles. Nous aurons la réponse très prochainement. »

Suzanne Labary : « Je pense qu’en vendant tout le bâtiment et son contenu, on n’arrivera jamais à équilibrer. Il vaut donc mieux ne pas trop perdre de temps pour liquider la chose !».

Guy Gorbinet : « Il reste encore sept ans à régler les annuités d’emprunt ! et on ne pourra pas faire un remboursement anticipé de 400 ou 500 000 € d’un seul coup ! »

M. le Président : « Nous n’avons pas le choix, aussi je vous invite à clore le débat et à procéder au vote. »

**Autorisation de signature pour les conventions de passage, servitude et actes notariés**

Cf. délibération n°14

Unanimité.

**Lotissement du Pré de Monsieur à Arlanc – Vente de terrain**

Cf. délibération n°15

Unanimité.

**Lotissement du Pré de Monsieur à Arlanc – restitution des espaces communs**

Cf. délibération n°16

Unanimité.

**MSAP de Cunlhat – Résiliation des marchés et accords-cadres, remboursement des subventions perçues**

Cf. délibération n°17

Majorité (67 votes « pour », 3 votes « contre », 5 abstentions).

M. le Président précise que la Maison de santé sera créée, que la MSAP et la médiathèque vont rester dans leurs locaux actuels, mais que des rafraichissements et une amélioration de l’accessibilité devraient être effectués, en concertation avec la commune, en ce qui concerne la MSAP.

Guy Gorbinet : « Je souhaiterais que la MSAP de Cunlhat soit très rapidement labellisée Maison France Service ; il y a effectivement des travaux à faire à l’intérieur, mais cela ne représente pas une somme astronomique. C’est la Maison de Services au public la plus visitée du territoire, et elle mérite ce label. »

M. le Président : « Le souci de la Mairie de Cunlhat est que l’ancienne école Saint-Joseph fait partie du patrimoine de Cunlhat et actuellement nous en sommes propriétaires, il faudra imaginer des projets à cet emplacement. »

Chantal Facy : « Simplement dire que c’est un énorme gâchis, je ne vous apprends rien. L’ex-communauté de communes du Pays de Cunlhat avait monté le projet avec un financement complet et une trésorerie de 700 000 €, qu’elle était prête à prendre entièrement en charge. Cela, je tiens à le signaler. Après la fusion, tout a été dans le pot commun, dans la corbeille de la mariée. Du coup cette trésorerie n’a plus été existante. Ce projet n’a pas été soutenu. Nous avions eu une avance, un paiement de subvention de la DRAC de 400 000 € qui dit bien que ce projet était vraiment soutenu. C’est pour cette raison que je dis que c’est un énorme gâchis. On ne peut y revenir dessus. C’est fait. Il n’en reste pas moins qu’il y a à présent, à l’entrée de la commune de Cunlhat, un bâtiment immonde ; j’ai pris la peine de vous envoyer (alors je l’ai fait très tardivement aujourd’hui) une photographie de ce bâtiment. Effectivement, ce bâtiment appartient à la communauté de communes. Je suis très satisfaite d’avoir pu discuter avec Daniel et Guy, cela va dans le bon sens, il n’empêche pas moins que ce bâtiment est là et j’espère que la communauté de communes ne le laissera pas en l’état, très très longtemps. Quand on a une communauté de communes qui s’engage dans une OPAH-RU dans une commune, qui répond à un appel à projet « petites villes de demain » sur la même commune, difficile de justifier qu’on laisse un bâtiment dans son état actuel. L’EPF-smaf m’a demandé de le mettre en état de péril ; ce que je n’ai pas fait pour le moment. Mais sincèrement j’espère qu’il y aura des projets à venir pour ce bâtiment. »

Suzanne Labary : « Je me permets de soutenir le discours de ma collègue car je sens qu’il y a d’autres projets que la communauté de communes avait monté, et pratiquement financés, et qui, je pense, ont beaucoup de plomb dans l’aile. Alors on ne va pas en discuter ce soir, ce n’est pas au programme, mais je pense que le discours qu’a tenu ma collègue, je le tiendrai dans quelques temps. »

Didier Liennart : « Si je peux me permettre, concernant ce dossier – je suis Cunlhatois – je ne veux pas non plus, dédouaner qui que ce soit mais quand la grande cocom s’est mise en place, elle s’est retrouvée à devoir gérer un certain nombre de grands projets ; cette grande communauté de communes a dû assumer avec le budget dont elle disposait, un certain nombre d’errements ; avec des – je vous le dis comme je le pense, alors cela va peut-être en fâcher quelques-uns – des petits seigneurs qui ont leurs petits projets et qui coûte que coûte veulent le réaliser… et ils sont éloignés, bien éloignés des besoins réels de la population. Je pense qu’à un moment donné, on ne peut renvoyer – bien que nous ayons tous été contre cette grande cocom – la responsabilité sur cette grande communauté de communes. C’est trop facile de rendre responsables ceux qui ont été contraints de prendre en main ces affaires-là. Dieu sait qu’avec mon camarade Daurat, on s’engueule souvent (rires) mais c’est trop facile, Chantal ! c’est vraiment trop facile. Il y a un réel besoin que nous réfléchissions tous à mettre en place une communauté de communes qui soit au service de la population, des communes, et que l’on construise des projets qui correspondent vraiment aux besoins des gens. Mais qu’on arrête les « Là O », les « Saint Joseph », … il faut qu’on arrête tout ça. On va dans le mur. Aujourd’hui, la communauté de communes a un poids financier énorme sur les épaules qui lui interdit d’aller pleinement dans des projets qui ne correspondent plus aux besoins des gens, alors ça suffit ! si on continue à réfléchir sur la bases de nos envies, on est fichu. Et encore une fois, on ne peut pas rendre responsables les anciens dirigeants d’ALF, de choses dont ils ne le sont pas. Même si on n’est pas d’accord politiquement, je ne peux pas l’accepter. »

Chantal Facy : « Alors, et d’une, je n’ai rendu responsable personne ; et de deux, tes propos n’engagent que toi. »

Marc Joubert : « Quand on casse des projets comme ça, et que des marchés sont passés on doit semble-t-il dédommager les entreprises, alors si je ne dis pas de bêtises, à hauteur de 10 % du marché. Alors qu’en est-il pour ce projet-là ? »

M. le Président : « Tous les marchés n’avaient pas été notifiés, et pour ce qui concerne l’entreprise Cotton, … Nous préciserons le montant que cela représente. »

Chantal Facy : « Ils l’avaient été presque tous, un seul n’avait pas été notifié. Et puis ne faudrait-il pas faire cette dalle qui maintienne un peu le bâtiment ? car contrairement à ce qui a été dit, des témoins ont été posés dans les murs et ils n’ont pas bougé. Ce bâtiment est là depuis longtemps et je pense qu’il le sera encore longtemps. Est-ce que nous n’avons pas intérêt à maintenir certains travaux ? ou bien vous pensez tomber le bâtiment – et les ABF seront contre puisque nous sommes dans le périmètre de l’Eglise. Je ne sais pas si tout ça a bien été calculé. »

M. le Président : « Notre architecte a travaillé à ce sujet et cela fera partie des projets qu’elle nous proposera dans le domaine bâtimentaire. »

Marc Joubert : « Je pense que personne n’est en mesure ce soir de donner ce qui a été effectivement dépensé sur ce bâtiment, mais il serait bon qu’à la prochaine session nous ayons les chiffres. »

M. le Président acquiesce, clôt le débat et demande de procéder au vote.

Bruno Paul : « Est-ce que ce ne serait pas l’occasion de faire passer des bureaux d’études, plus compétents qu’un architecte, pour savoir si ce bâtiment risque de tomber ou pas, quels travaux seraient à faire pour éviter toute chute de pierre sur la voie publique ? peut-être ne faudrait-il effectuer que de petits travaux pour sécuriser le bâtiment. »

M. Le Président : « Certes, mais notre architecte, Frédérique Lassalas, est capable d’évaluer ces risques. Tu as raison, nous la ferons passer pour voir ce qu’il y aurait lieu de faire. »

**PÔLE « SERVICES TECHNIQUES »**

**Changement de centre de tri et conséquences**

Cf. délibération n°18

Unanimité.

**Modification de l’annexe 5 de la convention de coopération ISDND/VALTOM**

Cf. délibération n°19

Unanimité.

Dominique Cally : « Comme il y aura une augmentation du volume des déchets recyclés, est ce qu’il y aura plus de problèmes ? »

François Fournioux : « Nous avons déjà augmenté le volume des poubelles par rapport à ça, car on a fait le test, au bureau, on s’est mis sur le site de l’ancien SIVOM et on a ramené tout le tri sélectif en plus que ça allait générer ; concrètement pour quelqu’un qui trie bien aujourd’hui, et qui va continuer à le faire, cela représente environ 30 % de hausse du volume dans le bac de tri. Ce qui signifie que si nous avons deux bacs à un endroit, il faudra en rajouter un troisième pour absorber cette hausse du tri. Nous avons commencé à le faire à certains emplacements surtout à l’endroit où ça débordait. Et on s’attend à le faire également, dès le moi de mai lorsque ça va commencer. Il y aura forcément des ajustements à faire. Il n’y aura plus de questions à se poser, tous les plastiques iront dans le bac jaune, idem à partir du moment où ça emballe. Nous reviendrons vers les communes car il y en a encore qui sont sous-dotées en points tri et puis aussi pour en ajuster d’autres. »

Paul Bruno : « Une question technique ; les emballages de chaux et ciment, pleins de poussières, ils vont où ? »

François Fournioux : « Ordures ménagères. Là on est dans l’emballage « professionnel » … C’est un peu compliqué car dans les emballages ciment vous avez un film plastique à l’intérieur, mais cela fait partie des questions que nous allons poser car nous allons être formés ; ce n’est pas simple. »

**Approbation du règlement de collecte et fixation du tarif de gestion des infractions au tri**

Cf. délibération n°20

Unanimité.

Eric Dubourgnoux : « C’est au sujet des pouvoirs de police spéciale des Maires, je suis très attentif à ce sujet, car avec les transferts de compétences, on a tendance à se dire que l’on va transférer aussi les pouvoirs de police spéciale, afin d’être moins ennuyé – ce qui est vrai—mais je serais plus nuancé car de manière générale, je serai attaché à conserver un pouvoir de police au niveau de la Mairie. C’est en effet encore un acte supplémentaire qui vide les communes de leur substance. Petit à petit ces communes qui sont déjà dans le viseur, … eh bien ! Je crois que l’on construit les arguments pour les faire disparaître à terme. Nous avons un délai de six mois après l’élection du président de la communauté de communes pour s’opposer à ces pouvoirs de police spéciale, par arrêté. En ce qui me concerne, je l’ai pris-- vous avez dû le recevoir—je suis d’accord pour que vous assuriez la police dans un périmètre de 5 m autour des bacs de collecte, mais la question peut se poser à terme sur l’assainissement non collectif, peut-être l’assainissement tout court lorsque nous aurons la compétence. J’attire votre attention à tous : avec ces procédures-là, on vide la substance municipale et on démunit en quelque sorte d’un pouvoir. Si je devais être franc, je n’ai pas envie de prendre le képi et même j’apprécierai que ces pouvoirs de police soient assurés par le Président de la CC ALF, je serais moins ennuyé ; mais c’est une question de principe, car je suis inquiet pour l’avenir de nos communes, et c’est pour ces raisons que j’ai pris cet arrêté qui mentionne le SPANC, les déchets, et le stationnement en dehors des aires de voyage. »

M. Le Président : « Je souhaite que ce sujet soit débattu lors de la conférence des Maires ; vous n’avez pas encore reçu la convocation mais elle aura lieu le 21 décembre. »

Eric Dubourgnoux : « En ce qui concerne le SPANC, c’est la communauté de communes, ce qui veut dire que si on veut conserver notre pouvoir de police il faut prendre un arrêté avant le 21 janvier. »

François Fournioux : « Donc en ce qui concerne le pouvoir de police s’appliquant sur la compétence de la collecte des déchets, chaque maire a la possibilité de refuser le transfert ; en revanche, il ne faudra pas appeler la Communauté de communes, en disant « j’ai un dépôt sauvage devant les bacs, que dois-je faire ? » ; parce que je ne pourrais pas intervenir sur la commune pour agir. Pour les déchets, je précise bien. Enfin sachez qu’on récupère ce pouvoir automatiquement si vous ne vous y opposez pas. Le tout c’est d’avoir les moyens d’agir. Aujourd’hui, on se renvoie tous un peu la balle, et l’idée c’est de mettre les choses au clair. Pour les communes qui refusent le transfert du pouvoir de police, mais il faut savoir qu’un dépôt sauvage à l’intérieure d’un bac, ou quelqu’un qui ne trie pas, je ne pourrai rien faire, si ce n’est lui envoyer un courrier d’avertissement. »

Guy Gorbinet : « Sur la communauté de communes, à partir du moment où un maire a pris un arrêté de ce type, est ce que tous les maires ont les mêmes droits ? »

François Fournioux : « Non chaque maire doit prendre un arrêté pour dire qu’elle refuse le transfert du pouvoir de police « déchets ». Après moi, au lieu de mettre cinq mètres autour des bacs, j’aurais mis 20 mètres. »

François Fournioux : « Attention, il ne faut pas mélanger deux choses : le pouvoir de police « déchets » et le pouvoir de police « salubrité » ; ce sont deux choses différentes. « Déchets », c’est à l’intérieur du bac, et on a rajouté un périmètre de cinq mètres autour ; mais en ce qui concerne un dépôt sauvage dans un bois, trente pneus jetés dans un ravin, domaine public, comme domaine privé, le maire reste compétent car cela relève de la salubrité. (…) »

**PÔLE « RESSOURCES ET MOYENS »**

**Adhésion de Saint-Bonnet le Bourg au service commun « Informatique »**

Cf. délibération n°21

Unanimité.

**Fixation des contributions pour les services communs « informatique » et « remplacement des secrétaires de mairie »**

Cf. délibération n°22

Unanimité.

**PÔLE « CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE »**

**Ouverture de crédits**

Cf. délibération n°23

Unanimité.

**Plan d’action d’éducation artistique et culturelle**

Cf. délibération n°24

Unanimité.

**PÔLE « ECONOMIE »**

**Achat de bâtiment en vue de la réalisation d’un crédit-bail**

Cf. délibération n°25

Unanimité.

Arnaud Provenchère : « Ils pensent créer combien d’emplois avec ce nouveau bâtiment ?

M. le Président : « Ils pensent en créer cinq sur le territoire. Alain, est ce que tu veux compléter ? »

Alain Chantelauze : « L’entreprise pense transférer une partie de son activité dans ce bâtiment à savoir tout ce qui est conditionnement et départ des saucissons ; ce qui va lui permettre de libérer un séchoir dans l’ancienne usine. Sachant qu’ils en ont trois qui tournent, ils disposeront ainsi d’un séchoir supplémentaire. Cela donnera lieu à une augmentation du chiffre d’affaire et également de créer un point vente. »

Arnaud Provenchère : « Qui va porter les investissements dans ce nouveau bâtiment ? »

M. le Président : « C’est un crédit-bail ; ce sera donc la communauté de communes, puis nous toucherons les loyers, pendant quinze ans. »

Arnaud Provenchère : « On acte donc de futurs investissements ? Qui sont de ? »

M. le Président : « Ce sera présenté lors d’un prochain conseil communautaire avec des chiffres précis. »

Arnaud Provenchère : « Oui, mais aujourd’hui on nous demande de voter l’achat d’un bâtiment, pour finalement se substituer à un investisseur privé. La communauté de communes va faire les travaux dans ce bâtiment. Du coup, en achetant ce bâtiment, cela signifie que nous sommes d’accord pour que la communauté de communes investisse. »

M. le Président : « Avec une clause suspensive qui mentionne la nécessité d’une approbation définitive de la part du conseil communautaire, du projet de crédit-bail. »

Arnaud Provenchère : « Oui, d’accord mais si on achète le bâtiment… »

Simon Rodier : « Mais on ne l’achète pas, on l’achètera lorsque nous aurons l’ensemble du projet présenté. »

M. le Président : « C’est pour sécuriser le propriétaire actuel du bâtiment ; si on n’achète pas, il va le céder à un autre acheteur. Il s’agit du développement économique du territoire et c’est un sujet auquel il faut répondre assez rapidement. Nous allons négocier avec le propriétaire, puis nous pourrons élaborer le projet de crédit-bail. Merci Alain (Chantelauze), pour le travail que tu as effectué. C’est bien lorsque les maires s’impliquent et nous interpellent pour ce genre de projet. »

M. le Président fait procéder au vote.

………………………………………..

9 h 35 : Départ de Mme Ingrid Defosse, qui donne pouvoir à M. Pierre-Olivier Vernet.

………………………………………….

**Fonds de concours dans le cadre du développement économique local**

Cf. délibération n°26

Unanimité.

**PÔLE « ADMINISTRATION GENERALE »**

**Désignation de représentants**

Cf. délibération n°23

Unanimité.

………………………………………………

M. le Président donne la parole à Michel Bravard, qui souhaite lire une motion énoncée par la SEM de Prabouré, et qui sera envoyée M. le Préfet au sujet de la fermeture des remontées mécaniques françaises : Michel Bravard pense qu’il serait souhaitable que l’on n’énonce pas des directives nationales, dont les mesures sont disproportionnées pour ce qui concerne les petites stations comme Prabouré, mais que la problématique soit traitée localement, en fonction des risques sanitaires, qui ne sont pas les mêmes que pour les grandes stations de ski alpin. Des explications sont demandées au Préfet, car les mesures seraient plus adaptées si elles étaient négociées localement. Michel Bravard demande à M. le Président de co-signer la motion et demande l’avis du conseil car il considère qu’elle donnera plus de poids à cette motion.

Le Conseil communautaire donne à l’unanimité un avis favorable pour que le M. le Président co-signe la motion et pour qu’elle soit envoyée à M. le Préfet.

M. le Sous-préfet remercie les Elus pour leur invitation, et pour la richesse de leurs échanges : « Nous sommes vraiment au cœur du débat démocratique à l’échelle d’un territoire. Je suis ravi d’avoir pu découvrir cela avec vous. Je voulais conclure, en vous disant que les services de la sous-préfecture sont disposés à répondre à toutes vos questions dans le contexte actuel, y compris toutes celles concernant le plan de relance. »

L’ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.